

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 36 (1999)

**Heft:** 1372

**Artikel:** Malsain désir de durer

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014527>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## (Re)lu

QUI SE SOUVIENT de *L'Homme sans qualités*, de Robert Musil, note-  
ra avec amusement que les pro-  
blèmes rencontrés par les organisa-  
trices et les organisateurs de  
l'Expo.01 sont identiques à ceux  
évoqués, en plus de 1700 pages,  
par l'écrivain autrichien. Une lec-  
ture indispensable pour patienter  
jusqu'en 2001 (2002).

« (...) En effet, dit son Altesse en  
guise de conclusion, si nous dési-  
rons donner ainsi un témoignage  
non négligeable de notre force et  
de notre unité, nous n'en pensons  
pas moins à l'intérêt international,  
puisque d'heureuses relations  
entre les membres de la famille eu-  
ropéenne ne peuvent reposer que  
sur l'estime réciproque et le res-  
pect de la puissance d'autrui. Elle  
se borna ensuite à répéter encore  
une fois qu'une démonstration de  
force aussi spontanée devait réelle-  
ment naître du cœur du peuple,  
donc être dirigée d'en haut, et que  
cette assemblée avait été convo-  
quée pour en découvrir les  
moyens. Si l'on veut bien se souve-  
rir que Son Altesse n'avait encore  
trouvé peu de temps auparavant  
qu'une liste de noms, à quoi était  
venue s'ajouter du dehors l'idée  
d'une « Année autrichienne », on  
notera un progrès considérable, et  
cela d'autant plus que Son Altesse  
n'avait même pas dit toute sa pen-  
sée.

» Après cette allocution, Diotime  
prit la parole pour expliquer les in-  
tentions du Président. La grande  
action patriotique, déclara-t-elle,  
devait trouver un grand but qui  
naquit, comme l'avait dit Son Al-  
tesse, du cœur même du peuple.  
« Nous qui sommes réunis ici au-  
jourd'hui pour la première fois,  
nous ne nous sentons pas appelés  
à définir d'ores et déjà ce but; nous  
nous sommes réunis pour le mo-  
ment dans le seul désir de créer  
une organisation qui rende pos-  
sible l'établissement des sugges-  
tions conduisant à ce but. » C'est  
en ces termes qu'elle ouvrit la dis-  
cussion.

» Il n'y eut d'abord qu'un long  
silence. Enfermez dans une même  
cage des oiseaux d'origine et de  
chant différents, qui ignorent ce  
qui les attend, ils commencent par  
observer exactement le même si-  
lence. »

gs

Robert Musil, *L'Homme sans qualités*, Seuil, 1956.

## CONSEIL FÉDÉRAL

# Malsain désir de durer

**L**e retrait simultané d'Arnold Koller et de Flavio Cotti a tout à la fois surpris et réjoui. Surpris parce que les conseillers fédéraux ont pris la mauvaise habitude de décider en solitaires, du moment de leur départ, sans se préoccuper du nécessaire renouvellement régulier du collège gouvernemental et des conditions de leur succession. Une habitude illustrée récemment par un Jean-Pascal Delamuraz s'accrochant à son poste malgré la maladie.

Réjoui car une double vacance élargit quelque peu la liberté de choix des députés, limitée par des règles, écrites et non écrites, fort contraignantes: clause cantonale – qui, espérons-le, disparaîtra prochainement – parti politique, voire telle tendance au sein du même parti, régions et langues, sexe. Dans ces conditions, le choix se réduit à peu de chose et la probabilité d'élire la personne la plus qualifiée tend vers zéro. Ce scénario d'une vacance multiple est rare puisqu'il faut remonter à 1986, puis 1973 – triple vacance – pour retrouver pareille occasion.

### Fin des règnes interminables

Laissons là le bilan des deux magistrats sortants, largement brossé par les médias. Si le professeur appenzellois nous a paru souvent timoré, parfois jusqu'à la paralysie, et l'ego démesuré de l'avocat tessinois nous a plus d'une fois irrité, les deux hommes ont mené à bien plusieurs dossiers importants. Une chose est sûre, tous deux sont restés en place trop longtemps. La lassitude se lisait d'ailleurs sur leurs traits.

Certes les conseillers fédéraux de l'après-guerre ont quelque peu modéré leur dur désir de durer. On ne retrouve plus, dans la Suisse contemporaine, des règnes interminables tels ceux de Karl Schenk (32 ans), Adolf Deucher (29 ans), Giuseppe Motta (28 ans) ou Emil Welti (25 ans), des magistrats qui souvent mouraient en fonction. Mais plus récemment Max Petitpierre (17 ans), Kurt Furgler (15 ans), Hans-Peter Tschudi et Jean-Pascal Delamuraz (14 ans) n'ont pas mesuré leur peine.

Aujourd'hui, de telles durées ne sont plus tolérables. Le travail de chaque conseiller fédéral a augmenté de manière significative, de par les compétences nouvelles dévolues à la Confédération et de par la nature des tâches, dont les solutions exigent souvent des contacts internationaux. Dans aucun pays démo-

cratique les ministres ne restent en place plus de deux, trois ou cinq ans. Les premiers ministres qui se sont accrochés, tels Margaret Thatcher et Helmut Kohl, ont mal fini. Or nos magistrats, on l'oublie souvent, sont, collectivement, des premiers ministres.

Le pouvoir use, nous pouvons le lire au fil des ans sur le visage des conseillers fédéraux. À cette fonction, une année compte double, admettent les plus conscients d'entre eux. Par ailleurs, l'évolution économique et sociale, celle des valeurs aussi ont pris un tel rythme que l'action gouvernementale, pour rester en prise avec la réalité, exige des compétences et des regards renouvelés.

Dans ces conditions, deux mandats, dix ans exceptionnellement, devraient devenir la règle. Une règle non écrite mais respectée par les magistrats et, s'il le faut, appliquée par les partis gouvernementaux. Rien n'empêche ces derniers de signaler à leurs conseillers fédéraux qu'ils présenteront de nouveaux candidats à l'échéance d'une législature et de rompre ainsi avec le rituel du renouvellement automatique et quadriennal du gouvernement. La conduite politique du pays y gagnerait en dynamisme et profiterait mieux des qualités exécutives qui aujourd'hui ne peuvent s'exprimer pour cause d'occupation prolongée des sièges. Et qu'on ne vienne pas nous dire que la continuité de la politique en pâtirait: le système suisse, au-delà des personnes, est structurellement conçu pour la continuité.

On attend l'annonce de la démission de Kaspar Villiger et d'Adolf Ogi. jd

## Précision

DANS DP 1371, nous mentionnions que l'Association transports et environnement (ATE) avait dû engager quelque 3 millions de francs pour faire aboutir son initiative «Rues pour tous». En fait l'ATE nous indique qu'elle n'a dépensé jusqu'à maintenant que 700000 francs environ. La somme de 3 millions est le budget prévu pour la totalité de l'opération, y compris la votation populaire.

L'augmentation des cotisations dès 2000 (+ 5 francs), qui doit être avalisée par l'assemblée des délégués, n'est pas liée aux coûts de l'initiative mais au fait que le montant des cotisations n'a pas bougé depuis 1993. réd.